COMMUNE DE PORTO-VECCHIO (Corse-du-Sud)

SELARL Mes Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI
Notaires associés
Résidence TADDEI Bastien BP 37
20270 ALERIA
Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.
Email : pieri-nicolai.aleria@20050.notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 29 octobre 2026

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat **par Me Marie-Anne PIERI**, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription : **Mme Marcelle MELA**, en son vivant dt à PORTO-VECCHIO (20137) MELA-MURATELLO, née à PARIS (75014), le 27 juin 1927, vve de Mr Jean SYLVESTRE et non remariée, décédée à PORTO-VECCHIO (20137), le 15 mai 2013.

DESIGNATION DU BIEN :

COMMUNE DE PORTO-VECCHIO (CORSE-DU-SUD)

Une maison à usage d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée cadastrée **section H n°487** l'dit QRT MELA (60 ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Marie-Anne PIERI